



MAIRIE DE MARINES
Place du Maréchal Leclerc - 95640 MARINES

Téléphone : 01.30.39.70.21 – Télécopie : 01.30.39.96.60
E-mail : mairie.marines@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 28 juin 2013

Le vendredi vingt huit juin deux mille treize, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt et un juin deux mille treize, s'est réuni en mairie, à vingt heures quarante cinq, sous la Présidence de Madame Jacqueline MAIGRET, Maire.

Etaient présents : Mme Jacqueline MAIGRET, M. Alain COVILLE, M. Daniel THEPENIER, Mme Catherine GENET, Mme Nadine NINOT, M. Daniel HERMAND, Mme Annie PINCEMIN, Mme Marie-Laure CHEFGROS, M. Jacques ESTRELLA, Mme Sandrine KOWALIK, M. Daniel LEROY, Mme Christine REVEAU, M. Léopold RUPARI.

Absents avec pouvoir :

M. Gilles TANNOU pouvoir à M. Daniel HERMAND, M. Michel CLOUIN pouvoir à M. Daniel THEPENIER, Mme Isabelle PISCIONE pouvoir à Mme Jacqueline MAIGRET, Mme Emmanuèle PROD'HOMME-ROGEAUX pouvoir à Mme Nadine NINOT,

Absents excusés :

Mme Véronique BASTIEN, Mme Chrystèle DOFFEMONT, Mme Caroline MOUTARD, M. Pascal LOWAGIE, M. Olivier ROUBAUD, M. Norbert VINCENT.

Soit, sur vingt trois membres en exercice, treize présents, quatre absents avec pouvoir, et six absents excusés.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante cinq.

M. Daniel HERMAND est élu Secrétaire de séance.

M. Alain COVILLE est élu président de séance pour toutes les délibérations relatives au vote du compte administratif 2012 conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du PV de la séance du 24 mai 2013

N°2013CM2806N01 : Approbation du compte de gestion 2012 du comptable pour le budget de la commune :

Le compte de gestion 2012, adressé à la commune par le receveur municipal est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Le compte de gestion est conforme au compte administratif. Ainsi le résultat de clôture de la section de fonctionnement à l'issue de l'exercice 2012 s'établit à 1 006 642,81 €. Soit un excédent cumulé de 2 821 164,59 €, incluant l'excédent antérieur de 1 814 521,78 €.

Celui de la section d'investissement (déficiaire) à l'issue de l'exercice 2012 s'établit à -984 959,74€ soit un déficit cumulé de - 1 405 752,88 €.

Soit un résultat cumulé global excédentaire de :

$$2\ 821\ 164,59 - 1\ 405\ 752,88 = 1\ 415\ 411,71 \text{ €}$$

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2012 de la commune établi par le receveur municipal.

N°2013CM2806N02 : Approbation du compte administratif 2012 du Maire pour le budget de la commune :

Considérant l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le compte administratif de la commune présenté par le Maire,

Le maire ne pouvant pas prendre part au vote. M. Alain COVILLE est élu président.

COMMUNE CA 2012 avec comparatif 2011

Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitres	crédits ouverts 2012	réalisé 2012	réalisé 2011	Différence 2011	Pourcentage	
011	Charges à caractère général	1 322 627.00	1 087 602.16	1 003 641.89	83 960.27	8.37%
012	Charges de personnel	1 624 525.00	1 604 618.10	1 538 393.03	66 225.07	4.30%
14	Atténuation de charges	0.00	14 932.00	0.00	-14 932.00	
65	Autres charges de gestion courante	366 236.00	356 826.55	333 802.05	23 024.50	6.90%
66	Charges financières	91 500.00	65 168.09	71 702.18	-6 534.09	-9.11%
67	Charges exceptionnelles	23 000.00	1 765.00	26 539.64	-24 774.64	-93.35%
022	Dépenses imprévues	109 531.00	0.00	0.00	0.00	0
	Sous-total opérations réelles	3 537 419.00	3 130 911.90	2 974 078.79	156 833.11	5.27%
023	Virement à la section d'investissement	2 036 593.78				
042	Opérations d'ordre					
	Total	5 574 012.78	3 130 911.90	2 974 078.79	156 833.11	5.27%

Section de fonctionnement - Recettes

Chapitres		crédits ouverts 2012	réalisé 2012	réalisé 2011	Différence 2011	Pourcentage
70	Produits des services	172 700.00	165 614.08	176 425.29	-10 811.21	-6.13%
73	Impôts et taxes	2 170 009.00	2 416 559.82	2 125 501.50	291 058.32	13.69%
74	Dotations et participations	1 225 471.00	1 327 987.20	1 387 185.08	-59 197.88	-4.27%
75	Autres produits de gestion courante	129 111.00	161 633.10	142 624.41	19 008.69	13.33%
013	Atténuation de charges	22 000.00	33 485.02	37 449.27	-3 964.25	-10.59%
76	Produits financiers	200.00	404.54	25.34	379.20	1496.45%
77	Produits exceptionnels	0.00	216.84	731.00	-514.16	-70.34%
	Sous-total opérations réelles	3 719 491.00	4 105 900.60	3 869 941.89	235 958.71	6.10%
042	042 - Opérations d'ordre	40 000.00	31 654.11	39 728.85	-8 074.74	-20.32%
	Total hors reprise du résultat antérieur	3 759 491.00	4 137 554.71	3 909 670.74	227 883.97	5.83%
	Reprise excédent	1 814 521.78				
	Total avec reprise du résultat antérieur	5 574 012.78	4 137 554.71	3 909 670.74	-227 883,97	5,83%
Section de fonctionnement - résultat exercice 2012			1 006 642.81			

Section d'investissement- Dépenses

Chapitres		crédits ouverts 2012	réalisé 2012	réalisé 2011	Différence 2011	Pourcentage
20	Immobilisations incorporelles	46 500.00	3 884.91	5 546.80	-1 661.89	-29.96%
204	Subventions d'équipement versée	70 000.00	0.00			
21	Immobilisations corporelles	544 219.00	293 477.49	127 702.10	165 775.39	129.81%
23	Immobilisations en cours	2 340 846.00	1 719 432.50	570 754.33	1 148 678.17	201.26%
	Sous-Total dépenses d'équipements (20+21+23)	3 001 565.00	2 016 794.90	704 003.23	1 312 791.67	186.48%
16	Remboursement de la dette	144 800.00	144 766.38	142 375.54	2 390.84	1.68%
020	Dépenses imprévues	19 170.33	0.00	0.00	0.00	
45	Opération pour compte de tiers	7 000.00	0.00	0.00	0.00	
	Sous-total opérations réelles	3 172 535.33	2 161 561.28	846 378.77	1 315 182.51	155.39%
040	Opérations d'ordre	40 000.00	31 654.11	39 728.85	-8 074.74	-20.32%
	Total hors reprise du résultat antérieur	3 212 535.33	2 193 215.39	886 107.62	1 307 107.77	147.51%
001	Reprise déficit	420 793.14				
	Total avec reprise du résultat antérieur	3 633 328.47	2 193 215.39	886 107,62	1 307 107,77	147.51%

Section d'investissement - Recettes

Chapitres		crédits ouverts 2012	réalisé 2012	réalisé 2011	Différence 2011	Pourcentage
13	Subventions d'équipement reçues	663 941.55	489 614.08	309 408.48	180 205.60	58.24%
16	16 - Emprunts	200 000.00	0.00	0.00	0.00	
1068	1068 - Dotation	420 793.14	420 793.14	788 781.17	-367 988.03	-46.65%
10	Autres (FCTVA, TLE, ...)	312 000.00	297 848.43	155 606.00	142 242.43	91.41%
45	Opération pour compte de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	
165	Dépôts et cautionnement reçus	0.00	0.00	300.00	-300.00	
	Sous-total opérations réelles	1 596 734.69	1 208 255.65	1 254 095.65	-45 840.00	-3.66%
021	Virement de la section de fonctionnement	2 036 593.78				
042	Opérations d'ordre				0.00	
	Total	3 633 328.47	1 208 255.65	1 254 095.65	-45 840.00	-3.66%
Section d'investissement - résultat exercice 2012					-984 959.74	

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2012 du Maire pour le budget de la commune comme indiqué ci-dessous :

	Dépenses 2012	Recettes 2012	Résultat 2012	Résultat antérieur	Résultat cumulé
Fonctionnement	3 130 911.90	4 137 554.71	1 006 642.81	1 814 521.78	2 821 164.59
Investissement	2 193 215.39	1 208 255.65	-984 959.74	-420 793.14	-1 405 752.88

soit un résultat global de

1 415 411.71

N°2013CM2806N03 : Approbation du compte de gestion 2012 du comptable public pour le budget d'assainissement :

Le compte de gestion 2012 de l'assainissement, adressé à la commune par le receveur municipal est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Le compte de gestion de l'assainissement est conforme au compte administratif.

Ainsi le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'établit, à l'issue de l'exercice 2012

- Pour la section de fonctionnement, résultat cumulé de **276 939,41 euros**
- Pour la section d'investissement, résultat cumulé de **46 075,22 euros**.
- Soit un résultat global de **276 939,41 € + 46 075,22 € = 323 014,63 €**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2012 de l'assainissement établi par le receveur municipal.

N°2013CM2806N04 : Approbation du compte administratif 2012 du Maire pour le budget assainissement :

Considérant l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Considérant l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Considérant le compte administratif du budget assainissement présenté par le Maire,

Le maire ne pouvant pas prendre part au vote. M. Alain COVILLE est élu président.

ASSAINISSEMENT CA 2012 avec comparatif 2011

Section de fonctionnement - Dépenses

	Chapitres	Crédits ouverts 2012	2012	2011	Différence 2011	Pourcentage
011	Charges à caractère général	163 400.00	99 796.22	96 884.26	2 911.96	3.01%
012	Charges de personnel	32 000.00	30 360.04	30 000.00	360.04	1.20%
66	Charges financières	5 099.68	5 069.80	4 488.82	580.98	12.94%
67	Charges exceptionnelles	25 000.00	0.00	0.00	0.00	
022	Dépenses imprévues	17 755.18	0.00	0.00		
	Sous-total opérations réelles	243 254.86	135 226.06	131 373.08	3 852.98	2.93%
023	Virement à la section d'investissement	143 187.86				
042	Opérations d'ordre	134 898.06	134 898.06	134 898.06	0.00	0.00%
	Total	521 340.78	270 124.12	266 271.14	3 852.98	1.45%

Section de fonctionnement - Recettes

	Chapitres	Crédits ouverts 2012	2012	2011	Différence 2011	Pourcentage
70	Produits des services	180 000.00	203 557.08	189 405.34	14 151.74	7.47%
74	Subventions d'exploitation	0.00	7 613.00	15 226.00	-7 613.00	
75	Autres produits de gestion courante	5 450.00	2.67	9 600.00	-9 597.33	-99.97%
	Sous-total opérations réelles	185 450.00	211 172.75	214 231.34	-3 058.59	-1.43%
042	Opérations d'ordre	134 898.06	134 898.06	134 898.06	0.00	0.00%
	Total hors reprise du résultat antérieur	320 348.06	346 070.81	349 129.40	-3 058.59	-0.88%
002	Reprise excédent	200 992.72				
	Total avec reprise du résultat antérieur	521 340.78	346 070.81	349 129.40	-3 058.59	-0.88%
	Section de fonctionnement - résultat exercice 2012		75 946.69			

Section d'investissement- Dépenses

	Chapitres	Crédits ouverts 2012	2012	2011	Différence 2011	Pourcent age
21	Immobilisations corporelles	26 800.00	17 468.86	5 702.33	11 766.53	206.35%
23	Immobilisations en cours	175 000.00	90.00	26 839.50	-26 749.50	-99.66%
	Total Dépenses d'équipement (20+21+23)	201 800.00	17 558.86	32 541.83	-14 982.97	-46.04%
13	Subventions d'investissement					
16	Remboursement de la dette	44 300.00	44 278.06	72 122.78	-27 844.72	-38.61%
45	Opérations pour compte de tiers					
020	Dépenses imprévues	5 000.00	-	-		
	Sous-total opérations réelles	251 100.00	61 836.92	104 664.61	-42 827.69	-40.92%
040	Opérations d'ordre	134 898.06	134 898.06	134 898.06	0.00	0.00%
	Total hors reprise du résultat antérieur	385 998.06	196 734.98	239 562.67	-42 827.69	-17.88%
	Reprise déficit					
	Total avec reprise du résultat antérieur	385 998.06	196 734.98	239 562.67	-42 827.69	-17.88%

Section d'investissement - Recettes

	Chapitres	Crédits ouverts 2012	2012	2011	Différence 2011	Pourcent age
13	Subventions d'équipement					
16	Emprunts					
23	Immobilisations en cours					
45	Opérations pour compte de tiers					
	Sous-total opérations réelles	0.00	0.00	0.00	0.00	
040	Opérations d'ordre	134 898.06	134 898.06	134 898.06	0.00	0.00%
021	Virement de la section de fonctionnement	143 187.86				
001	Reprise excédent	107 912.14				
	Total	385 998.06	134 898.06	134 898.06		
	Section d'investissement - résultat exercice 2012		-61 836.92			

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2012 du Maire pour le budget de l'assainissement comme indiqué ci-dessous :

	Dépenses 2012	Recettes 2012	Résultat 2012	Résultat antérieur	Résultat cumulé
Fonctionnement	270 124.12	346 070.81	75 946.69	200 992.72	276 939.41
Investissement	196 734.98	134 898.06	-61 836.92	107 912.14	46 075.22

soit un résultat global de

323 014.63

N°2013CM2806N05 : Approbation du compte de gestion 2012 du comptable public pour le budget logements :

Le compte de gestion 2012 du budget logement, adressé à la commune par le receveur municipal est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Le compte de gestion du budget logement est conforme au compte administratif.

Ainsi le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'établit, à l'issue de l'exercice 2012

- Pour la section de fonctionnement, résultat cumulé de **0,50 €**.
- Pour la section d'investissement, résultat cumulé de **- 62 637,44 €**.
- Soit un résultat global de **- 62 636,94 €**.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2012 du budget logement établi par le receveur municipal.

N°2013CM2806N06 : Approbation du compte administratif 2012 du Maire pour le budget logements :

Considérant l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Considérant l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Considérant le compte administratif du budget logement présenté par le Maire,

LOGEMENTS CA 2012 avec comparatif 2011

Section de fonctionnement -
Dépenses

	Chapitres	Crédits ouverts 2012	2012	2011	Différence 2011	Pourcentage
011	Charges à caractère général				0.00	
012	Charges de personnel				0.00	
	Sous-total opérations réelles	0.00	0.00	0.00	0.00	
042	042 - Opérations d'ordre					
	Total	0.00	0.00	0.00		

Section de fonctionnement -
Recettes

	Chapitres	Crédits ouverts 2012	2012	2011	Différence 2011	Pourcentage
013	013 - Atténuation de charges	0.00	0.50			
	Sous-total opérations réelles	0.00	0.50	0.00	0.50	
042	042 - Opérations d'ordre					
	Total hors reprise du résultat antérieur	0.00	0.50	0.00		
	Reprise excédent	0.00	0.00	0.00		
	Total avec reprise du résultat antérieur	0.00	0.50	0.00		
	Section de fonctionnement - résultat exercice 2012			0.50		

Section d'investissement-
Dépenses

	Chapitres	Crédits ouverts 2012	2012	2011	Différence 2011	Pourcentage
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
23	Immobilisations en cours	2 197 999.18	36 707.98	29 060.88		
	Total Dépenses d'équipement (20+21+23)	2 197 999.18	36 707.98	29 060.88	7 647.10	
	Sous-total opérations réelles	2 197 999.18	36 707.98	29 060.88	7 647.10	
042	Opérations d'ordre					
	Total hors reprise du résultat antérieur	2 197 999.18	36 707.98	29 060.88		
001	Reprise déficit	29 060.88	-			
	Total avec reprise du résultat antérieur	2 227 060.06	36 707.98	29 060.88		

Section d'investissement -
Recettes

	Chapitres	Crédits ouverts 2012	2012	2011	Différence 2011	Pourcentage
13	13 - Subventions d'équipement	569 000.00	3 131.42	0.00	3 131.42	
16	1068 – Emprunts et dettes assimilées	1658060,06	0		0.00	
	Sous-total opérations réelles	2 227 060.06	3 131.42	0.00	3 131.42	
042	Opérations d'ordre					
	Total	2 227 060.06	3 131.42	0.00		
	Section d'investissement - résultat exercice 2012			-33 576.56		

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2012 du Maire pour le budget logements : comme indiqué ci-dessous :

	Dépenses 2012	Recettes 2012	Résultat 2012	Résultat antérieur	Résultat cumulé
Fonctionnement	0.00	0.50	0.50	0.00	0.50
Investissement	36 707.98	3 131.42	-33 576.56	-29 060.88	-62 637.44

soit un résultat global de

-62 636.94

N°2013CM2806N07 : Reprise, affectation du résultat 2012

Suite à un reliquat de centimes lié à la TVA, le résultat de fonctionnement de 2012 sur le budget logement est sensiblement modifié.

Le résultat de la clôture de la section de fonctionnement du budget 2012 s'établit à **0,50 €**

Le résultat de la clôture de la section d'investissement du budget 2012 s'établit à **- 62 637,44 €**

Soit un résultat global de **- 62 636,94 €**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AFFECTE** en fonctionnement (R002) les 0,50 € de différence par rapport à la reprise anticipée du résultat votée le 12 avril 2013
- **AUGMENTE** le crédit ouvert sur le compte D6718 de 0,50 €.

N°2013CM2806N08 : Décision modificative n°1 - budget logement

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de passer les dépenses relatives aux annonces dans le cadre des marchés publics,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTTE** la décision modificative n° 1 sur le budget logements 2013 comme suit :

Fonctionnement		à augmenter	à diminuer
2033	Frais d'insertion	700	
2313	Constructions		700
TOTAL		700	700

N°2013CM2806N09 : Décision modificative n°1 - budget commune

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le montant exact d'échéances d'emprunt à régler sur 2013,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTTE** la décision modificative n° 1 sur le budget commune 2013 comme suit :

Investissement	Objet	à augmenter	à diminuer
1641	Emprunts	4 000	
2135	Installations Générales, agencement, aménagements		1 000
2152	Installations de Voirie		1 000
2158	Autres installations, matériel et outillage		1 000
2188	Autres immobilisations corporelles		1 000
TOTAL		4 000	4 000

N°2013CM2806N10 : Indemnité du receveur municipal : détermination du taux de l'indemnité 2012 du trésorier principal

Le receveur municipal a adressé à la Commune, par correspondance en date du 12 juin 2013, le décompte de l'indemnité de conseil pour l'exercice 2012.

Ce décompte est établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983. Il est calculé à partir de la moyenne des sommes réalisées sur les budgets (fonctionnement et investissement) du syndicat des trois dernières années.

L'exercice 2012 est un peu particulier car la Commune a connu trois trésoriers différents pour lesquels l'indemnité doit être versée au prorata de leurs temps de présence respectif sur le poste..

Trésorier 1 (gestion de 180 jours) :

Au taux de 100 %, l'indemnité s'élève à 398,51 €, se décomposant comme suit :

- 1- CSG pour 29,35 €
- 2- RDS pour 1,95 €
- 3- 1% de solidarité pour 3,98 €
- 4- soit un montant à verser au Trésorier de 363,23 € si la commune adopte un taux de 100 %.

Trésorier 2 (gestion de 62 jours) :

Au taux de 100 %, l'indemnité s'élève à 137,26 €, se décomposant comme suit :

- 1- CSG pour 10,10 €
- 2- RDS pour 0,67€
- 3- 1% de solidarité pour 1,37 €
- 4- soit un montant à verser au Trésorier de 125,12 € si la commune adopte un taux de 100 %.

Trésorier 3 (gestion de 118 jours) :

Au taux de 100 %, l'indemnité s'élève à 261,24 €, se décomposant comme suit :

- 1- CSG pour 19,25 €
- 2- RDS pour 1,28 €
- 3- 1% de solidarité pour 2,61 €
- 4- soit un montant à verser au Trésorier de 238,10 € si la commune adopte un taux de 100 %.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à mandater l'indemnité du receveur municipal pour l'exercice 2012 de la façon suivante :

Trésorier 1 (gestion de 180 jours) :

Pas d'attribution d'indemnité

Trésorier 2 (gestion de 62 jours) :

Pas d'attribution d'indemnité

Trésorier 3 (gestion de 118 jours) :

Au taux de 100 %, l'indemnité s'élève à 261,24 €, se décomposant comme suit :

- 1- CSG pour 19,25 €,
- 2- RDS pour 1,28 €,
- 3- 1% de solidarité pour 2,61 €,

soit un montant à verser au Trésorier de 238,10 €.

N°2013CM2806N11 : Signature d'un contrat d'emprunt pour 300 000 € :

La dette de la commune de Marines s'établit au 1^{er} janvier 2013, comme suit :

Budget Principal

Dette	Capital restant dû
A taux fixe	1 323 049,23
A taux révisable	1 085 455,43
Globale	2 408 504,66

La répartition de cette dette est de 54,93% en taux fixe et 45,07% en taux révisable.

Considérant la nécessité de souscrire un emprunt de 300 000 € pour l'exercice 2013,
Considérant les trois réponses reçues sur cinq établissements bancaires consultés,
Considérant l'offre du Crédit Mutuel comme la mieux disante,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer un emprunt de 300 000€, à taux révisable sur 15 ans. Avec le Crédit Mutuel.
- **PRECISE** que ce taux est calculé sur la base de l'Euribor 3 mois auquel s'ajoute une base de 1,45%

N°2013CM2806N12 : Avenant à la convention signée avec le Conseil Général pour la protection, la gestion et la valorisation concernant l'Espace Naturel Sensible de la Butte du Caillouet :

Vu la délibération du Conseil Général du Val d'Oise du 25 février 2000, proposant une politique départementale en faveur des espaces naturels,

Vu la délibération du Conseil Général du Val d'Oise du 22 mars 2002, définissant la notion d'Espace Naturel Sensible (E.N.S) et les objectifs de la politique E.N.S,

Vu la délibération du Conseil Général du Val d'Oise du 19 décembre 2003 relative à la stratégie foncière du Conseil Général et à la possible maîtrise d'usage par convention sur les sites E.N.S départementaux,

Vu la délibération du Conseil Général du Val d'Oise du 21 décembre 2007 instaurant une zone de préemption E.N.S départemental sur la butte du Caillouet,

Vu la convention cadre du 17 janvier 2011 entre le Parc Naturel Régional du Vexin français et le Département du Val d'Oise relative à la gestion courante des E.N.S départementaux,

Vu la délibération du Conseil Général du Val d'Oise du 24 mai 2013 autorisant le Président du Conseil Général à signer un avenant dans le cadre de la convention pour la protection, la gestion et la valorisation de la butte du Caillouet,

Considérant la nécessité de modifier la liste des parcelles appartenant à la commune de Marines dont la gestion est déléguée au Conseil Général du Val d'Oise sur le site ENS de la Butte de Caillouet

Considérant la liste des parcelles ajoutées à la convention du 16 mai 2008 dont la liste est la suivante :

REFERENCE PAR PARCELLE	SURFACE
B0093	398 m ²
B0383	440 m ²
C0048	9882 m ²
C0051	650 m ²
C0092	1110 m ²
ZB0140	205 m ²
ZI0002	15 m ²
TOTAL	12700 m²

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention pour la protection, la gestion et la valorisation concernant l'Espace Naturel Sensible de la Butte du Caillouet avec le Conseil Général.

N°2013CM2806N13 : Avenant au contrat département avec le Conseil Général pour intégrer de nouvelles opérations :

Considérant le retard pris dans les travaux de construction de logements,
Considérant la fin de contrat départemental prévue au 31/12/2013,
Considérant la nécessité de ne pas perdre une partie de l'enveloppe départementale,
Considérant l'urgence de certains travaux non prévisibles au moment de la signature du Contrat,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **REAFPECTE** les subventions correspondantes aux opérations suivantes :
 - o Construction d'un 4^{ème} bassin et cloisonnement d'un bassin existant à la station d'épuration de Marines
 - o Travaux de réfection des sols à l'école maternelle
 - o Réfection de la clôture de l'école maternelle
 - o Sécurisation des abords de l'école maternelle
- **AUTORISE** le Maire à demander une autorisation de démarrage anticipé des travaux pour les opérations urgentes et/ou qui nécessitent une intervention pendant l'été :
 - o Construction d'un 4^{ème} bassin et cloisonnement d'un bassin existant à la station d'épuration de Marines
 - o Travaux de réfection des sols à l'école maternelle
 - o Réfection de la clôture de l'école maternelle

N°2013CM2806N14 : Signature Convention TIPI dans le cadre du service de télépaiement des factures relatives au périscolaire

Considérant les résultats de la mise en concurrence entre le Service SP plus de la Caisse d'Epargne et la solution TIPI du Trésor Public,
Considérant que le portail « Les Parents Services » est commercialisé par Sistec qui est également notre éditeur pour Fushia.

Considérant que ce service consiste aux deux thématiques suivantes:

- **Thématique RESERVATIONS :**
Les parents pourront inscrire ou annuler une inscription pour une ou plusieurs activités (garderie, étude, cantine) via internet ou via une boîte vocale. L'information sera interfacée automatiquement dans Fushia ce qui évitera à l'agent de Mairie de saisir la modification car tout sera automatisé :
 - l'édition des listes de présents
 - l'ajustement du nombre de repas à commander
 - la mise à jour des données pour la facturation mensuelle
- **Thématique PAIEMENT EN LIGNE**
Les parents pourront payer leur facture directement via internet en saisissant leurs identifiant et mot de passe. Ces transactions sont effectuées sur un site totalement sécurisé via la solution

SP PLUS de la Caisse d'Épargne ou TIPI du Trésor Public. Le paiement sera automatiquement pris en compte par Fushia qui mettra à jour sa base de données.

Considérant les avantages de la solution pour les parents et la collectivité,

Considérant que, hors coût bancaire, le montant de la solution s'élève à 2377,00€ HT la première année, 690,00€ HT la seconde année, et 897,00€ HT la troisième année,

Considérant que le télépaiement nécessite la signature d'une convention avec un établissement bancaire ou avec les services de la Direction des Finances Publiques,

Considérant les tarifs proposés,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer une convention TIPI avec la Direction Générale des Finances Publiques
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget municipal.

N°2013CM2806N15 : Autorisation au Maire de signer contrat d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration avec le Conseil Général pour les années 2011 à 2013 - prolongation jusqu'en 2014.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal N°2013CM2405N03 du 24 mai 2013 autorisant le Maire à signer un contrat d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration avec le Conseil Général pour les années 2011 à 2013,

Considérant le projet de convention transmis par le Conseil Général et incluant également l'année 2014,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration avec le Conseil Général pour les années 2011 à 2014
- **DIT** que les autres dispositions de la délibération N°2013CM2405N03 du 24 mai 2013 sont inchangées
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget municipal.

N°2013CM2806N16 : Réparation d'horloges anciennes : Convention avec le réparateur bénévole pour remboursement de ses frais :

Considérant l'intérêt de procéder aux réparations d'horloges anciennes appartenant à la Commune,

Considérant la proposition effectuée par un passionné de procéder gracieusement à ces réparations,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer une convention avec cette personne bénévole afin de lui rembourser les frais engendrés par ses interventions
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget municipal.

N°2013CM2806N17 : Attribution d'une gratification pour la personne en contrat de service civique :

Considérant le travail important effectué par l'agent de service civique en fonction sur la commune,

Considérant son investissement complet dans les projets, sa disponibilité (souplesse et adaptation de son emploi du temps pour participer aux projets), son sens de l'initiative, ses qualités humaines et professionnelles très appréciables,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'attribution d'une gratification d'un montant de 1 000 € pour l'agent de service civique en fonction à Marines

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget municipal.

N°2013CM2806N18 : Avenant à la convention de location des locaux du GHIV de Marines pour l'ELC - ajout d'une salle supplémentaire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de mise à disposition de locaux entre le GHIV de Marines et la commune,

Considérant la nécessité de rapprocher les bureaux de la structure du lieu d'accueil des jeunes,

Considérant la disponibilité d'une salle convenant parfaitement à cette nécessité,

Considérant la proposition faite par le GHIV de Marines,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer un avenant à la convention de mise à disposition de locaux de l'hôpital à la commune de Marines pour le fonctionnement de l'ELC pour l'ajout d'une salle de 29,39 m² pour un loyer annuel de 1028,95 €

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget municipal.

N°2013CM2806N19 : Fixation du budget prévisionnel du mini-séjour d'été de l'ELC et participation des familles :

Considérant le programme de l'ELC pour l'été 2013,

Considérant le projet pédagogique du bivouac vélo,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le budget prévisionnel du bivouac vélo comme suit :

OBJET	DEPENSES	RECETTES	RESTE A CHARGE COMMUNE
Alimentation : 12 jeunes + 3 animateurs	360.00 €		
Hébergement - camping Dieppe : 2 nuits	235.20 €		
Hébergement - camping Forges-lès-Eaux : 2 nuits	113.56 €		
Participation famille (12X40€*)		480.00 €	
Total global	708.76 €	480.00 €	228.76 €

* 50€ pour les non marinois

- **PRECISE** qu'un bivouac vélo sera organisé en juillet 2013

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget municipal.

Compte rendu des décisions du Maire :

Attribution du marché de travaux de clôtures : le marché a été attribué à la société CLOTURE DU VEXIN, sise 30 rue Ampère 95300 ENNERY pour un montant de 15 284,00€ HT soit 18 279,66€ TTC.

Attribution du marché de travaux d'élagage : le marché a été attribué à la société TERRE & ARBRE sise 6, avenue Jean Jaurès, 78440 GARGENVILLE pour un montant de 17 630,00€ HT soit 21 085,48€ TTC.

Attribution du marché de conception/construction d'un quatrième bassin de stockage des boues avec déshydratation par lit planté de roseaux : le marché a été attribué à la société PHYTORESTORE sise 146, boulevard de Charonne 75020 PARIS pour un montant de 160 060,02€ HT soit 191 431,78€ TTC.

Attribution du marché de travaux de voirie dans la cour de l'école élémentaire : le marché a été attribué à la société TRAMATER, sise rue de l'Hautil, ZA des Boutries 78700 CONFLANS ST HONORINE pour un montant de 62 972,50€ HT soit 75 315,11€ TTC.

Attribution du marché de travaux de construction de 12 logements à empreinte écologique limitée-lot O1A démolition, maçonnerie, gros œuvre : le marché a été attribué à la société COTRACOOP, sise 54 avenue Sainte Marie, 94160 ST MANDE pour un montant de 793 767,40€ HT soit 837 424,61€ TTC.

Attribution du marché de travaux de peinture et sol : le marché a été attribué à la société LES PEINTURES PARISIENNES, sise 14 rue du Port, 92110 CLICHY pour un montant de 19 222,20€ HT soit 22 989,75€ TTC.

Attribution du marché de travaux de la réhabilitation de la salle du Grand Pré : le marché a été attribué à la société LES PEINTURES PARISIENNES, sise 14 rue du Port, 92110 CLICHY pour un montant de 6 606,00€ HT soit 7 900,78€ TTC.

Fait à Marines, le 05 juillet 2013

Le Maire,



Jacqueline MARET

COMMUNE DE MARINES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 28 juin 2013

n° de délibération	objet	page
2013CM2806N01	Approbation du compte de gestion 2012 du comptable pour le budget de la commune	2
2013CM2806N02	Approbation du compte administratif 2012 du Maire pour le budget de la commune	2-3-4
2013CM2806N03	Approbation du compte de gestion 2012 du comptable public pour le budget d'assainissement	4
2013CM2806N04	Approbation du compte administratif 2012 du Maire pour le budget assainissement	5-6
2013CM2806N05	Approbation du compte de gestion 2012 du comptable public pour le budget logements	7
2013CM2806N06	Approbation du compte administratif 2012 du Maire pour le budget logements	7-8
2013CM2806N07	Reprise, affectation du résultat 2012	8-9
2013CM2806N08	Décision modificative n°1 - budget logement	9
2013CM2806N09	Décision modificative n°1 - budget commune	9
2013CM2806N10	Indemnité du receveur municipal : détermination du taux de l'indemnité 2012 du trésorier principal	9-10
2013CM2806N11	Signature d'un contrat d'emprunt pour 300 000 €	10-11
2013CM2806N12	Avenant à la convention signée avec le Conseil Général pour la protection, la gestion et la valorisation concernant l'Espace Naturel Sensible de la Butte du Caillouet	11-12
2013CM2806N13	Avenant au contrat département avec le Conseil Général pour intégrer de nouvelles opérations	12
2013CM2806N14	Signature Convention TIPI dans le cadre du service de télépaiement des factures relatives au périscolaire	12-13
2013CM2806N15	Autorisation au Maire de signer contrat d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration avec le Conseil Général pour les années 2011 à 2013 - prolongation jusqu'en 2014	13
2013CM2806N16	Réparation d'horloges anciennes : Convention avec le réparateur bénévole pour remboursement de ses frais	13
2013CM2806N17	Attribution d'une gratification pour la personne en contrat de service civique	13-14
2013CM2806N18	Avenant à la convention de location des locaux du GHIV de Marines pour l'ELC - ajout d'une salle supplémentaire	14
2013CM2806N19	Fixation du budget prévisionnel du mini-séjour d'été de l'ELC et participation des familles	14